

BATEAUX-LAVOIRS, BUANDERIES ET BLANCHISSERIES. DES RELATIONS ENTRE ESPACES PUBLICS, ESPACES PRIVÉS

Anny BLOCH-RAYMOND

« L'indigence chagrine a pu hésiter à recevoir le potage qui lui était offert mais elle ne refusera pas de vêtir le linge blanc bien odorant et salubre. Sa soupe diffère de celle du riche, son blanchissage n'en diffère pas ».

CADET DE VAUX - 1805.

Une comparaison de l'histoire des techniques en Europe et aux Etats-Unis a permis de déceler les empreintes culturelles de la machine à laver pour l'obtention de linge propre ¹. En France, l'introduction de la machine à laver a été très lente. Les nouvelles pratiques liées à la technologie n'ont pu occulter des savoir-faire anciens, tout un répertoire de gestes et de techniques hérité au moins du XIX^e siècle.

C'est ainsi que pour la ménagère française, un linge propre est nécessairement bouilli. Il s'ordonne en deux groupes : l'un passe par la machine, l'autre plus léger, plus délicat, plus intime, est lavé à la main. Dans ces conditions, le rapport de la femme à sa machine domestique n'a pu s'établir que d'une façon progressive, à la manière de l'appropriation au sens littéral du terme, devenir privé. L'installation de la machine à laver dans l'appartement ou la maison, a conduit à l'abandon corrélatif des espaces traditionnels de lavage.

C'est donc à une visite de ces lieux que je vous convie.

Marie-Cécile Riffaut ² affirme à juste titre que « l'histoire du blanchissage est en grande partie celle de l'utilisation sociale de l'eau, de l'air, des sources d'énergie, de leur entrée ou rejet dans la maison ». C'est aussi, me semble-t-il celle des batailles menées par les comités de bienfaisance et les hygiénistes du XIX^e et du XX^e siècles

contre la « guenille ». Le premier en date, Cadet de Vaux, préconisa, dès 1805, le blanchissage domestique à la vapeur. Rappelons pour mémoire qu'en 1861, dans le Bas-Rhin, on comptait un indigent pour 44 habitants, un pour 39 en Haute-Alsace, 1 pour 20 habitants en France. Mais les classes pauvres étaient concentrées à Strasbourg, où 1/5 de la population recevait des secours³. Sous la pression du danger et de la peur, se dégage une lutte contre les fléaux épidémiques, s'impulse la construction de bains et lavoirs gratuits, ou à prix réduit, en exécution de la loi du 3 février 1851. Les bains de rivière sont recommandés et ouverts aux classes populaires : En 1861, le bain « Herrenwasser » réservé aux hommes à la Montagne-Verte inaugure la succession de créations. Propreté et moralité ne se contredisent plus pour juger de la respectabilité du pauvre⁴.

Comment soigner son corps, entretenir ses vêtements, dans les habitations exigües, humides et mal aérées, où s'entasse la majeure partie de la population ouvrière ? Comment vaincre les épidémies cholériques, qui ont atteint l'Alsace à quatre reprises, 1838, 1848, 1855, 1866⁵ ? Tout un ensemble de mesures est alors pris pour « aérer le pauvre », veiller à la propreté des habitations, à la qualité des eaux de puits. Il faut également éviter les infiltrations des fosses d'aisance, et des résidus organiques d'anciens cimetières, favoriser l'écoulement des rigoles. Après la longue sécheresse des années 1853-1859, on approfondit les puits, on répare les lavoirs, on en construit de nouveaux, on ouvre des bains de propreté.

Malgré tous ces efforts, la loi de 1851, aux termes de laquelle « c'est au lavoir commun que la laveuse trouvera, une distribution commode d'eau chaude et d'eau froide, des appareils de séchage qui lui permettent une économie de temps, et qui lui évite d'effectuer (le blanchissage) dans l'habitation », n'a pas été entièrement appliquée.

Et qu'en est-il plus précisément en Alsace ?

AUTOUR DU LAVOIR OU QUELQUES JALONS D'HISTOIRE

En 1859, à l'initiative du Conseil Départemental d'Hygiène Publique, une enquête est menée dans les arrondissements de Saverne et de Strasbourg. A s'en tenir aux rapports des médecins consultés, on pourrait penser qu'il y a peu d'eaux stagnantes ou que des travaux sont en cours⁶. A Mutzig, cependant, dans le même temps, Jacober, conducteur des Ponts et Chaussées, évoque « les eaux croupissantes dans les rigoles, qui donnent lieu en été, à des émanations fétides et malsaines »⁷. Dans le Haut-Rhin, le docteur en médecine G. Reisser

mentionne : « les espèces de cloaques où venaient se déverser les eaux de la fontaine publique et les boues de la rue ». Dans les cantons d'Ensisheim, une partie de celui de Kaysersberg, de Guebwiller, de Lapoutroie, les habitations sont mal aérées, mal entretenues, les vêtements malpropres⁸. Il y a donc fort à faire pour veiller à la salubrité des logements, mener une politique d'hygiène publique. Le lavoir apparaît comme un des moyens d'y contribuer. Il est souvent un espace chèrement acquis.

LE LAVOIR, UN ESPACE QUI SE CONCÈDE OU SE CONQUIERT

De 1810 à 1863, les petites communes entreprennent des travaux d'équipement : le bourg d'Andlau reconstruit sa fontaine communale. La ville d'Haguenau achève trois lavoirs, construit trois fontaines publiques, commence à creuser des égouts. A Boersch, on note deux abreuvoirs, un nouveau puits⁹. En 1833, Wissembourg occupe ses indigents à aménager la Lauter et à y installer des pierres-lavoirs.

En ville de Strasbourg, les bateaux-lavoirs, « Waschpritche », publics et gratuits jusqu'en 1670, deviennent payants, mais ils sont surveillés par des préposés et couverts en 1716. Intra-muros, au cours de la séance du 10 août 1831, l'existence des 18 lavoirs publics sur les 84 existants est mise en question en 1841. En effet, la Ville n'en retire aucun revenu. Les charges sont lourdes.

Faut-il les maintenir ? « Non », dit le maire Jean de Turckheim, à la fois député et directeur de banque. Mais dans la mouvance des mouvements de salubrité et d'aide aux classes indigentes, le Conseil Municipal les déclare indispensables, vote leur maintien et les remet à la disposition de la population¹⁰.

En ville ou campagne — en 1850, l'Alsace comprend 63,4 % de ruraux, 49,8 % en 1900¹¹, la possibilité de laver se conquiert sur d'autres nécessités. Certes, l'espace du lavoir est parfois « abandonné » gratuitement à l'usage des habitants — exemple de Marmoutier en 1863¹². Le plus souvent, il est sévèrement règlementé et hiérarchisé. Les fontaines communales servent d'abord à abreuver les bêtes, puiser l'eau. Les meilleures auges toutes proches de la fontaine leur sont réservées. Celles qui restent — en nombre insuffisant quand elles existent — sont destinées aux laveuses. Ce n'est qu'en ultime position que les ustensiles de vaisselle, les baquets sont nettoyés sous multiples réserves. Les lavoirs manquent et l'eau doit d'abord servir aux besoins les plus urgents. Aussi les maires sont-ils conduits à régler l'usage de l'eau. Dans les circonscriptions de Saverne et de

Strasbourg, 23 sont intervenus par voie d'arrêtés dont 11 pour interdire « l'usage de laver à la fontaine publique »¹³.

Quand un lavoir public existe, il ne suffit pas aux besoins des laveuses. Le manque d'eau suscite discordes, voire même batailles rangées. A Weitbruch, des laveuses des communes avoisinantes « viennent usurper les places de ce lavoir déjà insuffisant ». A Neuwiller, l'arrêté municipal de 1865 demande que les quatre premières auges du lavoir soient réservées à la mairie, quinze jours à l'avance, et les quatre dernières sont laissées à la disposition des habitants. Mesure draconienne que l'on comprendra mieux si l'on sait que les femmes payaient la somme de 50 sous des jeunes gens pour garder la nuit, 12 à 14 heures à l'avance, les quatre meilleurs compartiments du lavoir, 50 sous équivalait à l'époque à un kilogramme de pain blanc. Le maire dut interdire cette nouvelle forme de vénalité.

Ces mesures sévères qui organisaient l'usage de la fontaine tout comme son nettoyage mettent en évidence l'insuffisance et la nécessité de cet espace. Il est vrai que le lavoir ou la rivière n'est qu'une étape dans l'entretien du linge. La grande lessive « grosse Wäsche » commençait souvent ailleurs, dans la buanderie — la « Kochewäsche » — située à la cave en ville, et pour les fermes, dans une construction annexe, polyvalente, attenante à l'étable, écurie ou porcherie dans laquelle « se cuisait » la lessive.

Dans une première étape de ce travail, nous nous proposons de montrer l'imbrication des espaces du lavage, comment nous passons de l'espace du dedans à un lieu ouvert en suivant l'évolution de la technique du blanchissage. Dans un deuxième temps, nous envisageons la manière dont cet espace s'est rétréci peu à peu. Espace collectif, il se transforme pour devenir semi-collectif, s'intègre ensuite à l'espace familial. Enfin, nous verrons que le blanchissage s'inscrit dans une production économique dans laquelle systèmes collectifs publics jouxtent lavoirs privés qui se prolongeront par des branchisseries industrielles à l'usage des usagers et des collectivités après la deuxième guerre mondiale. Quelles sont donc les frontières des territoires du privé et du public, et comment se dégage la notion de service public dans ce domaine ?

Cette recherche se fonde sur les Archives Départementales du Bas-Rhin et Municipales de Strasbourg. Le dépouillement des rapports de la réglementation du XIX^e siècle, des manuels d'enseignement ménager du XIX^e et du XX^e siècles, a été complété par des enquêtes extensives dans les communes de Grendelbruch, Andlau, Wissembourg, Mutzig, Woerth, Lobenheim, Schiltigheim, Plobsheim, villages de montagne et de plaine.



Laveuses « Unter em Schopf » à Villé.



Lithographies exécutées vers 1920 destinées aux écoles primaires d'Alsace et de Lorraine pour la promotion de l'art à l'école par René Kuder peintre alsacien — (*Extr. Annuaire de la Société d'histoire du Val de Villé*, n° 7, 1982, MF et J. Freund, René Kuder, p. 112).

BUANDERIE MUNICIPALE - STRASBOURG
(Photo 1933 - service Bains et Lavoirs).



A l'entrée les blanchisseuses. Contre les murs, leurs carrioles utilisées au transport du linge. Cet établissement est devenu une maison d'accueil pour la nuit.
Vue à l'intérieur - Savonner - Blanchir - Rincer et boire pour se revigorer.



1. De la maison au lavoir : les allers et venus du linge.

1.1. Villes ou campagnes : le besoin d'un espace spécifique.

Distinguons d'abord la ville de la campagne, plutôt que la technique elle-même du blanchissage que l'on trouve similaire dans les deux environnements. Ce qui fait la grande différence entre ces deux milieux, c'est la place dont les femmes disposent pour laver, sécher, ranger le linge.

Jusqu'au début du XX^e siècle, dans les campagnes, de vastes armoires ou coffres à linge polychromes permettent un trousseau abondant qui va par six, douze, vingt-quatre. Aussi le linge n'était-il lavé que deux fois par an et mobilisait le village une semaine entière. Ce rythme se raccourcit pour devenir mensuel dans les années 1900, et à partir des années 25-30, hebdomadaire. Dans la buanderie fréquente dans les fermes, le linge peut s'accumuler ou attendre l'été, entreposé dans des corbeilles. Il est rare qu'il soit étendu sur des cordes dans un grenier bien aéré, avant d'être lavé, comme le préconise la Directrice de l'École Ménagère en France, A. Moll-Weiss, en 1919.

A Strasbourg, les maisons avaient aménagé leurs buanderies à la cave, ou tout au moins disposaient d'un équipement approprié. L'on retrouve dans les inventaires des maisons bourgeoises du XV^e et du XVI^e siècles, telle celle d'un licencié en théologie, l'équipement utilisé, « Eshertuch », grande et petite « buch », cuves à lessive, « Wash-bank », table à laver, à lessive ^{13 bis}... Dans les couches sociales les plus pauvres, la lessive se faisait directement au bateau-lavoir, le long de l'Ill ou des canaux du Rhin. Seule exception, les habitants du quartier de la rue de l'Académie ont accès dès 1895, à une buanderie municipale ¹⁴. C'est souvent dans la cuisine que les milieux ouvriers pratiquent la « Wäsche », sur un feu alimenté au bois ou à la brique. La vapeur humidifie les murs, l'écoulement de l'eau pose problème et puis, l'on ne sait où faire sécher le linge. Combien de ménages d'ouvriers, hommes, femmes et enfants, évitent les ennuis de la lessive, en gardant linge et vêtements jusqu'à complète utilisation, s'interroge le philanthrope E. Daubigny en 1909 ? Il prêche pour une buanderie commune, ouverte à tous les locataires d'un immeuble ¹⁵.

A Strasbourg, grâce à la Société coopérative de logements populaires et à la fondation Spach, 96 logements équipés de buanderies aménagées au sous-sol ont été construits ^{15 bis} en 1900. Cette politique sociale ne se généralisera que dans les années 1920 : les premiers immeubles municipaux rue de Flandre, comportent buanderies et greniers pour neuf à douze logements.

Elle se poursuivra jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Parallèle-

ment, des cités privées comme la cité Ungemach accueillent ouvriers et cadres sélectionnés selon des critères d'une éthique familiale nataliste. Ces maisons individuelles ou collectives bâties en 1929, comportent pour ces derniers un espace spécifique de lavage pour huit logements.

1.2. Laveuses, lavandières et blanchisseuses. Professionnelles et femmes au foyer.

Il n'était pas d'usage dans les classes aisées de laver son linge soi-même. Se faire servir est une des marques extérieures de la bourgeoisie, nous rappelle Marie-France Pisier dans son ouvrage, « La place des bonnes ». En ville, les bonnes descendaient à la buanderie, une fois par semaine, ou tous les quinze jours jusque dans les années quarante. Dans d'autres cas, les laveuses professionnelles, souvent célibataires ou veuves, viennent faire la lessive à domicile. Il arrivait qu'elles emmènent le gros linge dans des carrioles pour le faire bouillir au bateau-lavoir. Il est difficile d'en recenser le nombre. En 1939, 14 lavoirs de vingt à vingt-quatre places étaient encore utilisés au centre-ville, onze dans les faubourgs de dix à douze places, mais on ne sait s'ils faisaient le plein.

Il faut ajouter à cela les nombreuses petites blanchisseries qui existaient dans les faubourgs de la ville, Illkirch, Montagne-Verte, Robertsau, Eckbolsheim, et dont les employés venaient chercher à pied, dans les quartiers bourgeois, « quartier des Quinze », « les Contades », le linge des riches habitants de Strasbourg, tous les quinze jours.

A la Robertsau, dans le quartier des Chasseurs, on ne comptait pas moins de six petites blanchisseries en 1920.

Dans un village comme Woerth, village commerçant et hôtelier de 1700 habitants en 1940, douze laveuses et deux à trois repasseuses à domicile sont répertoriées, mais aucune blanchisserie n'existe. Elles sont inutiles. Dans les fermes, les femmes font la lessive elles-mêmes selon un rythme à deux temps et elles disposent dès le milieu du XIX^e d'un espace propre à ce travail.

1.3. Comment faire une bonne lessive ou une technique à deux temps.

1.3.1. De la buanderie vers l'extérieur.

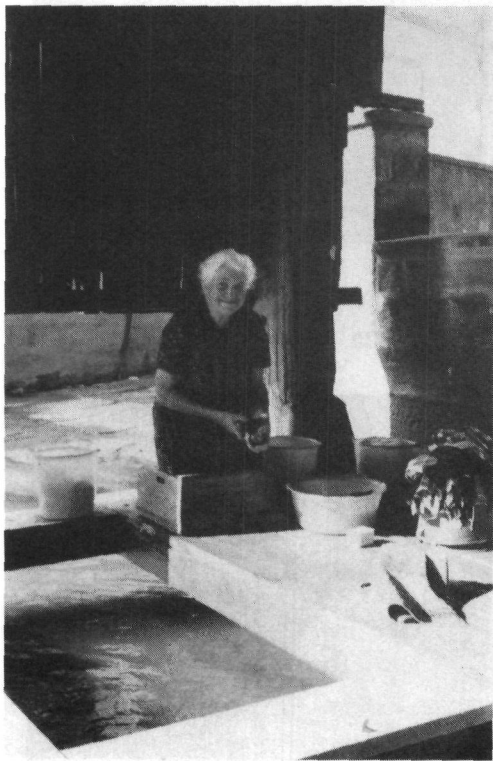
A la campagne, il est difficile de dater l'apparition des buanderies parce que les fermes opèrent à des aménagements constants. M.N. Denis et M.Cl. Groshens n'ont pu en dater deux qu'avec certitude : — 1867 dans le pays de Hanau à Imbsheim dans la « Khaufmichelshof ». Celle-ci est utilisée jusqu'en 1961 lorsqu'elle est remplacée par du matériel électrique, — en 1910-1912, à Truchtersheim

1982 - Woerth. Lavoir au centre du village.

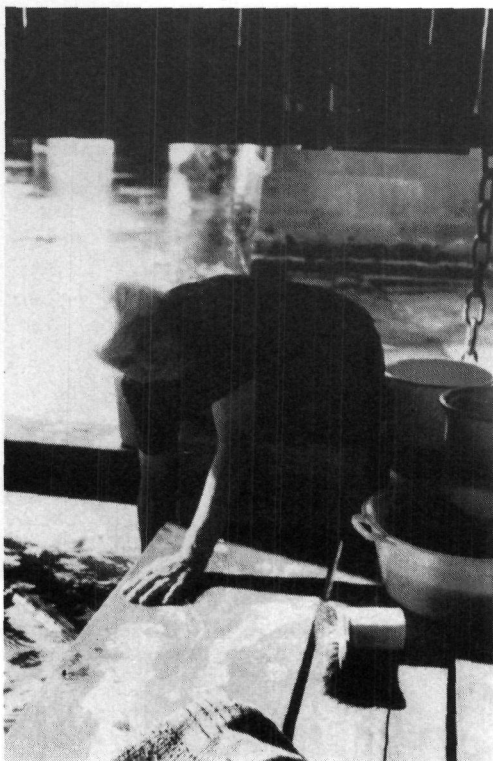
A 76 ans, cette habitante lave encore au lavoir, habitude ancienne qu'elle n'a pas voulu interrompre.

Les seaux sont maintenant en plastique, 1 seau pour le blanc, 1 seau pour la couleur, 1 cuve pour les bleus.

Le linge une fois lavé est mis à égoutter sur le seau renversé. La « Kaste » rembourrée d'un cousin la protège de l'humidité...



Le linge une fois rincé dans l'eau de rivière (2) est essoré (3).

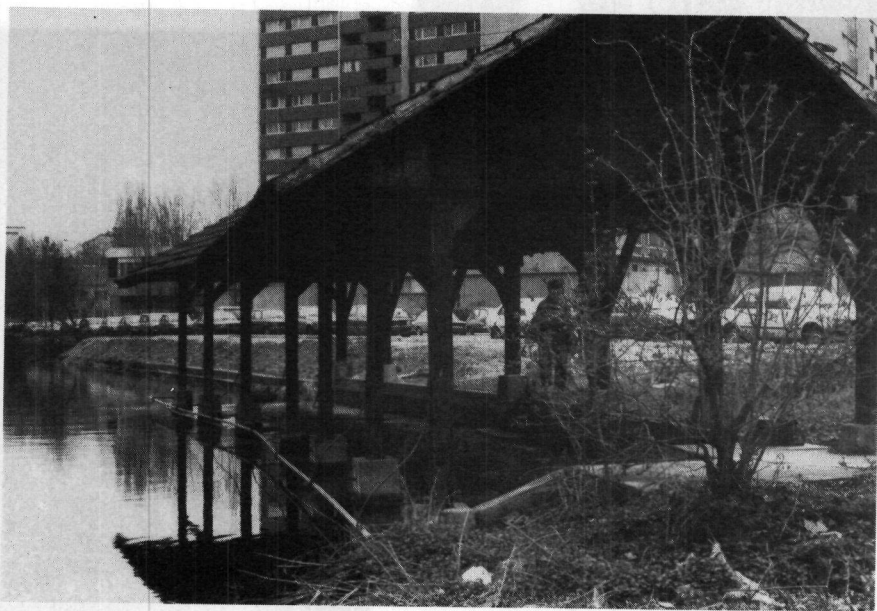


LAVOIRS ET BATEAUX-LAVOIRS



STRASBOURG

- Lithographie.
- Bateau-lavoir le long du quai de Finkwiller-sur-l'Ill.



Schilltighheim - Ancien lavoir municipal le long de l'Aar polluée; espace non utilisé depuis 1960; a été sauvé grâce à l'action menée par une association d'écologie.

dans le Kochersberg¹⁶. Dépendance, annexe, la buanderie ne dispose pas de manière générale de place fixe dans l'organisation de la ferme. Plus ou moins vaste selon les fermes, elle est en même temps le lieu où se cuisinent les aliments pour les bêtes. Le même feu est utilisé, seule la cuve change. Les plus anciennes comprennent une maçonnerie rectangulaire, un foyer alimenté par du charbon ou du bois et intégrée dans la maçonnerie, une cuve en cuivre ou en fonte appelée « Waschkassel ».

Là se pratiquait la lessive au cuveau, « Aecherbuche », technique qui utilisait la cendre de bois répandue en Europe jusqu'en Tchécoslovaquie¹⁷.

Le linge était trempé la veille pour un premier dégrassage. Dans la cuve, chauffait l'eau jusqu'à ébullition, pour être ensuite coulée dans un baquet en bois posé sur un trépied, baquet troué au fond, où l'on avait soigneusement ordonné le linge du plus épais autour du cuveau au plus fin au centre, les serviettes couvrant l'ensemble. Au-dessus, un drap dans lequel on avait placé une épaisse couche de cendre, « un poing et un pouce », qui servait de lessive. Pour vérifier l'infiltration de la lessive, on disposait un chiffon enroulé autour d'un bâtonnet, qui permettait de vérifier si l'eau avait atteint le fond, le pralneck ». Après les années 1910-1920, la lessive s'effectue grâce au chauffage direct du linge sur le foyer grâce aux critaux de soude et paillettes de savon. C'est l'apparition des produits lessiviels modernes qui va réduire à quelques heures le temps de cuisson de la lessive.

Il me paraît utile d'insister sur le fait que le blanchissage du linge comprenait deux phases préalables. Quand le linge était très souillé, il était emmené à deux reprises à la rivière et ce jusqu'en 1950.

Voici comment Mme de Woerth procédait :

« On fait tremper le gros linge la veille dans une lessive. Ensuite, on le savonne. Le lendemain, on fait chauffer une heure. On va une première fois à la rivière pour le rincer. Ensuite, je rentre avec mon linge. Je le mets dans une grande cuve en cuivre — la tôle galvanisée est attaquée par la rouille. J'utilise un bâton pour le maintenir. Dès que les premiers bouillons montent, on le sort (avec des pinces en bois), on ne laisse pas bouillir son linge. On retourne une deuxième fois à la rivière. Alors, il est impeccable, mais ça demande du temps ».

Processus méthodique, mené avec soin, dans lequel la santé et le bien-être familial sont en jeu mais aussi, la conservation d'un capital. Dans les années 1950, la généralisation des fibres synthétiques, la plus grande mécanisation agricole ne nécessitent plus ce double-lavage. On peut se laver plus souvent grâce aux adductions d'eau développées dans nombre de petits villages entre 1955-60 (Geudertheim, Mittel-

schaeffolsheim, etc. En 1952, à Bischwiller, madame H., qui avait l'habitude de faire comme sa mère, change de pratique : « Il n'est plus sale, ce linge, ce n'est pas la peine que je le fasse encore une fois bouillir ».

Jusqu'à cette époque, le lavoir est une nécessité économique — en hiver, les blanchisseuses amenaient la hache pour défoncer la glace. Tout le monde allait à la rivière à Woerth, à Grendelbruch, comme à Andlau. Et si à Mutzig, à Woerth, les conduites d'eau sont posées dès 1895, 1900, elles ne pénètrent dans les maisons que d'une manière facultative. Leur pose jusqu'à l'évier, leur entretien, sont à la charge des propriétaires.

A Strasbourg, l'eau à l'évier ne se généralise que dans les années 1930-1935, bien que la vieille ville soit alimentée en eau potable dès 1892¹⁸.

Puits, fontaines pour l'eau potable, lavoirs présentaient souvent les seules alternatives laissées à un grand nombre de maisons des faubourgs et de la campagne.

1.3.2. Le lavoir, un espace irremplaçable.

En 1984, il reste en usage dans les villages où l'eau n'est pas polluée — Andlau, Grendelbruch, Woerth —. Quelques laveuses promènent leur carriole, leur corbeille « Waschkorb » et leurs seaux en plastique, et vont laver leur linge de couleur, les tapis et les bleus de travail, trop sales pour être mis en machine.

Madame R. dispose d'une cuisine intégrée, d'une machine à laver où elle fait maintenant la grosse lessive — moindre fatigue pour elle. Mais « elle aime encore laver au lavoir pour laver les couleurs à la rivière. Le linge lavé au lavoir est plus beau ». « Pour chaque linge, ajoute-t-elle, on utilise de l'eau propre ». Elle nous montre ses draps en lin, une nappe faite d'anciennes serviettes qui servaient à transporter le cercueil, « ce linge-là, je ne le lave qu'à la rivière », ajoute-t-elle. « Dans la machine, ça travaille longtemps ». L'eau de rivière est la seule digne de laver ce patrimoine. Et elle ajoute, « vous savez l'eau des rivières, elle nettoyait mieux que l'eau des robinets ». Pourtant captée dans la montagne, il s'agit souvent de la même eau. « L'eau de rivière est tellement plus douce, elle savonne et nettoie mieux. ».

Le linge est beau, l'eau est douce. Nous progressons vers la primauté de l'eau de rivière, dont nous percevons l'action régénératrice. Aller au lavoir n'est pas signe de pauvreté, de refus, de modernité, mais plutôt de fidélité à un usage maternel. Le lavoir est le lieu d'une pratique héritée où se conserve et s'entretient un capital dotal transmis sur deux à trois générations. Se rendre au lavoir est égale-

ment une manière d'être en contact avec un espace naturel, fluide et mouvant, sans doute purificateur, puisqu'il fut parfois sacralisé.

2. *Le repli de l'espace du lavage.*

2.1. *Tentative de typologie du lavoir.*

Les lavoirs, jusque dans les années 1950, bateaux-lavoirs, buanderies en ville jusqu'en 1960-65, restent des espaces obligés du blanchissage. Certes, il existe quelques blanchisseries en ville, en nombre plus important dans les faubourgs, mais elles ne sont pas avant 1950 significatives de la « production de l'espace » du lavage, au sens donné par Henri Lefebvre.

On peut envisager une étude de la typologie des lavoirs en Alsace. Considérés par les communes partie intégrante du patrimoine, certains sont en très bon état.

Leur emplacement dépend de la source d'eau qui les alimente et du chemin suivi par les conduites. Le plus souvent, ils trouvent place à l'intérieur du village, ou le long de la rivière qui traverse celui-ci. Ils sont restés plus nombreux, trois par village, dans les communes de montagne. En général, une fontaine rénovée dans les années 1860-65 alimente un bassin en pierre de grès rose rectangulaire, séparé par trois ou quatre auges.

A Grendelbruch, des planches cannelées plongent dans l'eau, à la disposition des laveuses. L'eau s'écoule par une entaille du dernier bassin et se déverse dans une canalisation d'évacuation des eaux usées, protégée par une grille en fonte. Parfois, le lavoir est couvert d'un toit de tuiles plates ou d'éternit, soutenu par une charpente de larges poutres croisées. Afin de mieux séparer les usages lavoir-abreuvoir, le bassin est coudé. Dans ce cas, les deux premières auges ne sont pas couvertes. Le nombre de laveuses varie entre 6 et 12 dans ce type d'aménagement. Plus vastes en général, rassemblant davantage de monde, sont les lavoirs installés le long des rivières à Andlau, ou à Schiltigheim sur les bords de l'Aar : chaque quartier a son lavoir ou sa fontaine, comme à Woerth ou à Orbey. Troisième type : il s'agit de simples dalles avançant le long des canaux (Hoenheim).

Malgré le développement de ces espaces jusque dans les années 20, leur usage était soumis à diverses contraintes. Première d'entre elles, les conditions climatiques, rigueur du froid, fortes pluies empêchaient l'accès au lavoir. Ensuite, la batellerie, prioritaire, ne devait pas être gênée dans son activité sur l'III ou les canaux du Rhin. A Hoenheim, le long du Canal de la Marne au Rhin, le niveau d'eau montait si bien qu'il fallait que les femmes se sauvent quand

une péniche passait. Enfin, le mode d'exploitation variait. Dans les villages, les lavoirs communaux étaient gratuits et entretenus par les habitants. En ville, ils étaient la plupart du temps payants mais moins onéreux que les lavoirs privés.

Pourtant le lavoir occupait une place importante dans la vie du quartier ou du village : espace exclusivement des femmes et d'enfants, où se composait la chronique locale, abri d'un système convivial, il était d'utilisation collective.

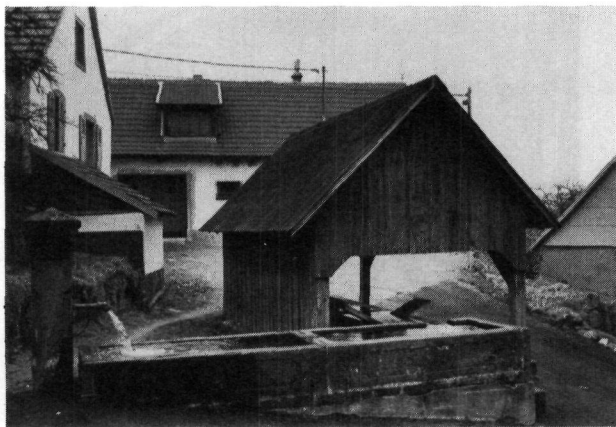
2.2. La buanderie, un espace semi-collectif.

Entre 1905 et 1938, prenant appui sur la loi du 27 octobre 1919, loi tendant à faciliter le fonctionnement des Habitations à Bon Marché et la loi Loucheur du 5 décembre 1922, les Immeubles Municipaux de Strasbourg dotent leurs logements construits en 1925, à Neudorf, 30, rue de Genève, de buanderies. Celles-ci ont l'avantage de prévenir la contagion de la tuberculose, ce « fléau des grands caravansérails populaires », explique le président des HBM en 1900. Ces buanderies sont prévues pour 9 à 12 familles. Les logements, faut-il le dire, ne comportent ni salles de bains, ni chauffage central. Les logements considérés comme confortables dans le Bas-Rhin en 1945 s'élèvent à 11,1 % tandis qu'ils atteignent 6,2 % pour le Haut-Rhin⁰². Cas loin d'être isolé, puisqu'en France, en 1940, dans les agglomérations de plus de 30 000 habitants, 69 % d'entre eux n'ont que l'eau et l'électricité, 20 % le gaz et le tout-à-l'égout, 59 % le chauffage central et 15 % des buanderies²¹.

Ce dernier chiffre est certainement supérieur en Alsace où tout du moins à Strasbourg. Un rapide sondage dans les fichiers-logement témoigne de l'existence de buanderies dans la plupart des maisons de quartiers construits sous l'époque allemande (1875-1914). Nous avons vu qu'il en était de même pour les logements sociaux. Seuls les vieux quartiers, Krutenau, centre-ville, n'en sont pas tous pourvus. L'on peut sans trop de risques, donner une moyenne de 60 % à ce type d'installation. Dans tout logement bâti dès le début du XX^e siècle, la buanderie faisait partie des aménagements à effectuer tout comme le grenier. Le lavage au lavoir revenait cher, les enfants n'étaient plus surveillés, obstacles dirimants à son usage.

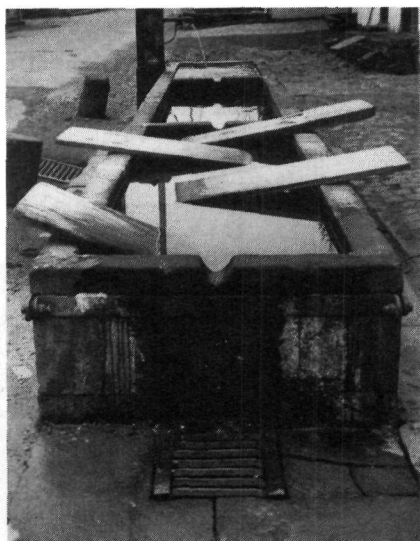
Il ne semble pas qu'il y ait eu de normes de construction. Seuls étaient surveillés l'aération et le chauffage.

Nous tenons pour sûr que l'usage de la buanderie était rigoureusement organisé par un règlement intérieur draconien²². Cinq jours par mois, nous indique le règlement des immeubles Ungemach, une famille avait accès à la buanderie, et disposait d'une semaine par mois du grenier. Le nettoyage du grenier et de la buanderie étaient à la



Lavoir alimenté par fontaine.
 — lavoir-abreuvoir - 1863
 — 4 auges
 — les deux premières espaces non couverts servaient d'abreuvoir (avril 1984).

Vosges Moyennes - lavoir en montagne.
GRENDLBRUCH



Fontaine - lavoir
 3 séparations. Bassins utilisés par quelques femmes du quartier. (avril 1984)



Fontaine de quartier de petite dimension prolongé par un bassin à deux compartiments. (avril 1984)

Lavoirs le long des rivières.
LOEBENHEIM

lavoir au bas du village couvert de tuiles plates. Canalisation de la rivière. Plus en usage depuis 1960.
(Photos avril 1984).

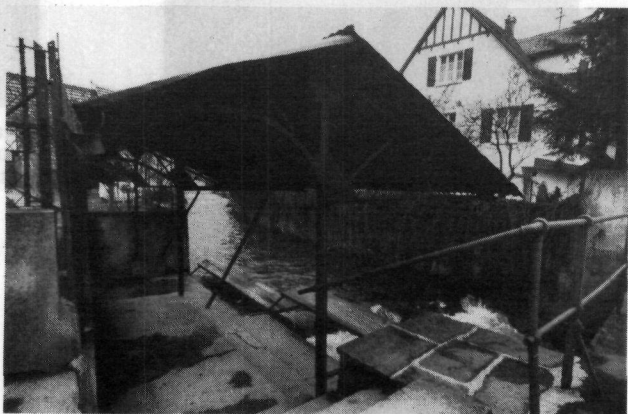


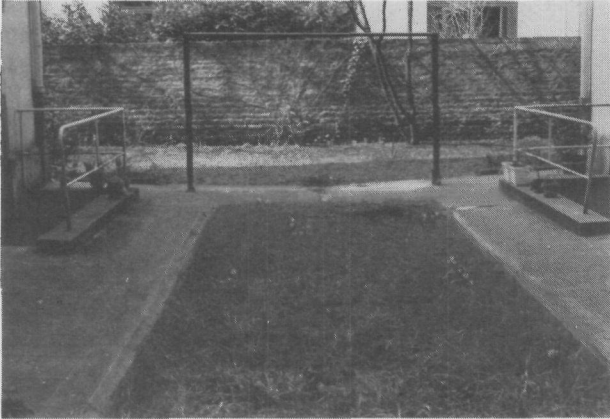
Village de plaine : Plobsheim
Simple dalle à niveau d'eau. Sert occasionnellement aux fermes voisines.
(avril 1984)

ANDLAU - Vosges Moyennes
Centre du village.

Lavoir simplement recouvert de plaques ondulées

Charpente métallique. Planches fixes.
Utilisé encore par 2 familles 3 fois par semaine. (avril 1984)

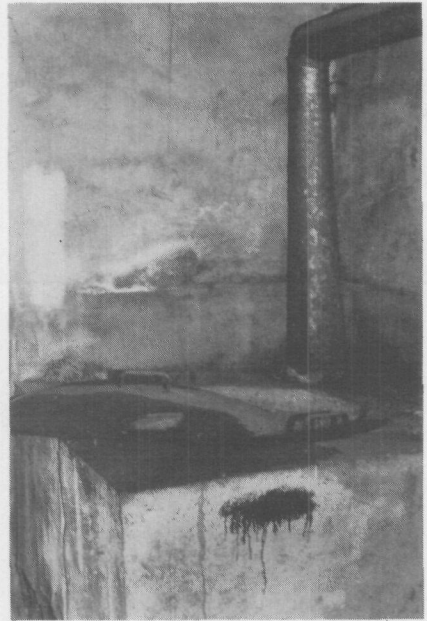




Accès extérieur aux deux
buanderies.

Buanderie urbaine - 1960
STRASBOURG - (Photos mai 1984)
21, rue Oberlin - Strasbourg.

Accès intérieur à la buanderie par le
sous-sol.



- La Buanderie est faite en maçonnerie.
- Cuve en tôle galvanisée
 - Tuyau d'évacuation de la fumé
 - A l'heure actuelle, sert de dépôt aux vélos et à l'entretien de la maison.

charge du locataire, et devaient être maintenus dans un état de propreté selon une répartition prévue à l'avance. Une clef commune donnant accès à la cave, était suspendue à un emplacement précis. Autant de détails qui montrent que l'usage collectif de ces espaces obéissait à un ordre strict obligatoirement respecté, rigueur que l'on a déjà trouvée dans l'entretien des lavoirs communaux.

C'est dans cet espace que les premiers lave-linge électriques vont être installés à l'usage des locataires. En 1934-35, dans les buanderies électrifiées, l'on voit apparaître les premières « Miele », à cuveau en bois, qui brassent le linge grâce à un agitateur à trois branches. L'eau savonneuse doit être toujours chauffée dans le poêle en maçonnerie. En 1945-48, la machine semi-automatique qui fonctionne au gaz et à l'électricité, la « Laden », ajoute au confort de la buanderie. Si les premières installations ne faisaient qu'agiter le linge, les suivantes intégraient le chauffage.

Mais à cette date, ces équipements sont tout-à-fait exceptionnels. Durant l'époque d'après-guerre, de reconstructions, on voit surgir des initiatives collectives sociales parmi lesquelles nous avons retenu celles mises en œuvre par les associations populaires familiales. (A.P.F.)

2.3. Les tours et détours de la machine à laver.

Monsieur et Madame W.H., cadres militants des A.P.F. de retour dans le Bas-Rhin, créent en 1947, le service des travailleuses familiales. Comment faire pour qu'elles remplissent leur rôle de soutien sans être utilisées aux gros travaux ? Ils organisent en 1949 le prêt de machines à laver pour un ou deux jours dans les familles de l'Association — service qui s'étendra dans toute la France. Dans les grandes cités, les machines sont installées dans les buanderies. Tour à tour, les femmes viennent chercher cette petite Hoover semi-automatique, roulante et portative. Une cinquantaine d'entre elles circulent dans Strasbourg et dans ses environs, cinq mille en France. L'accommodement est difficile, les machines tombent souvent en panne. En 1953, 1954, une autre solution est proposée aux familles. A Bischwiller, l'A.P.F. crée une petite laverie. On y dépose le linge que deux employées permanentes sont chargées de laver, travail très lourd qui oblige à des horaires très tardifs, et qui bientôt ne pourra plus être compétitif. En effet, le collectif VKZ, de blanchisserie industrielle collecte le linge à des prix très intéressants. Cette laverie n'a plus de raison d'être, et son équipement est racheté par son concurrent. On assiste après guerre à une époque de transition où les bateaux-lavoirs ferment les un après les autres et laissent donc la place à de nouveaux espaces.

La lessive à la rivière apparaît de plus en plus pénible. Le linge est alors collecté par des blanchisseuses privées ou des centres de bienfaisance tel l'Institut du Bon Pasteur. Si le système des buanderies se perpétue jusqu'aux années 1965, en 1945-50, on commence également à laver à la cuisine grâce au système de la lessiveuse-savonneuse. Il s'agit d'une sorte de champignon en tôle galvanisée muni d'un fond en cuivre étamé dans lequel une eau contenant soude ou Persil circule continuellement — méthode connue dès 1870. Cette nouvelle technique s'intègre plus aisément dans la cuisine. Elle permet d'économiser essorage et parfois même, savonnage. Elle est d'ailleurs de manipulation plus facile que l'ancien système. Elle est plus hygiénique parce qu'elle produit moins de vapeurs d'eau²³. Mais le repli de la pratique du lavage dans le cœur de la maison ne devient systématique qu'avec la privatisation des machines domestiques.

L'installation du chauffage central dans les buanderies, la diminution des domestiques compte tenu des charges sociales, la baisse du prix des machines, le désir de confort et l'équipement des maisons, l'eau à l'évier, contribuent à l'arrivée de ces nouvelles machines. Faut-il ajouter que, dans les logements construits après guerre, en 1955-59, la buanderie est perçue comme une charge supplémentaire aux responsables des programmes de construction qui pallie les demandes urgentes en édifiant des logements au plus vite.

2.4. A chacun sa machine à laver dans sa maison.

En Alsace, ce désir n'est pas encore totalement réalisé, en 1984. 84 % des ménages possèdent une machine à laver le linge. Cet équipement, en 1961 atteint un faible score : 26 % des ménages en possèdent un. Ce n'est guère meilleur pour le réfrigérateur (29 %), l'automobile (31 %). Seules les classes aisées disposent des célèbres Hoover, Flandria, Conord : elles s'installent bruyamment dans la cuisine ou la salle de bains, ne restent pas en place, tant elles sont agitées. On doit les surveiller constamment. Ce sont des semi-automatiques.

Dans les villages, la rupture entre lavoir et usage de la machine s'effectue en 1955-60. On passe sans transition de l'un à l'autre. S'habituer à une machine demande du temps, une mise à l'épreuve, et une adaptation des anciennes techniques de la lessive. Ainsi, l'eau lessivelle, le « bräyé », le bouillon du linge blanc, est-elle à nouveau récupérée dans des seaux pour le lavage des couleurs. Pour accélérer la deuxième lessive, on ne la rince pas dans la machine, mais dans la baignoire pour économie de temps et d'eau. Rappelons que dans les villages de montagne, l'usage du lavoir perdure. Couleurs ou objets très sales qui encrasseraient les machines y sont encore lavés. Et

l'on oscille entre le très sale et le plus délicat. Mais qu'en est-il des buanderies à l'heure actuelle ?

Dans les grandes collectivités HLM, ces espaces construits jusqu'en 1955 posent un gros problème de gestion. Détournées de leur usage, elles restent des espaces sans affectation, servent au dépôt de matériel et d'ordures.

L'usage de l'espace collectif implique une appropriation qui ne peut se réaliser que sur une longue durée. Les nouveaux arrivants n'ayant pas de sens d'appartenance, vivent leur logement comme éphémère, n'obéissent à aucun respect du matériel collectif. On pense les supprimer progressivement, nous explique un responsable des HLM de la ville. Cette analyse est confirmée par l'enquête menée en 1965, par la démographe Agnès Pitrou auprès de 200 ménages, citée par Claude Lamure²⁴. Séchoirs, machines à laver collectives ont rarement donné satisfaction lorsqu'ils ne sont pas gérés par des commerçants, conclut-elle. En France, l'usage de l'espace collectif n'aide pas aux relations harmonieuses. Elle apparaît un palliatif aux insuffisances de ces logements, est peu apprécié par les différentes classes sociales... D'autre part, « les occupants ne tiennent pas à l'exposition publique des linges personnels ».

Il n'en va pas de même pour les zones pavillonnaires dans lesquelles le sous-sol des nouvelles résidences réserve une place à la buanderie qui côtoie souvent l'espace masculin de l'atelier bricolage.

Ainsi, seules satisfont des machines à laver gérées par des systèmes privés. Différence sensible avec le système suisse, scandinave, américain, allemand, où les immeubles possèdent des buanderies et des lieux de séchage collectifs. Signalons qu'en Suisse, entre Winthertur et Zurich, les maisons bourgeoises accueillent dans leurs mansardes, des immigrés turcs clandestins qui utilisent les buanderies comme cuisines collectives avec l'accord tacite des propriétaires.

3.1. Lavoirs privés, lavoirs publics. Une cohabitation difficile.

Tout au long du XIX^e et du XX^e siècles, bateaux-lavoirs municipaux, buanderies sont créés ou sauvegardés pour offrir aux classes pauvres des espaces de lavage à moindre prix. Cet effort est manifeste malgré la pression des organisations professionnelles des maîtres buandiers et des propriétaires de lavoirs qui ont peur de la concurrence déloyale. L'hygiène devient le domaine du service public qui, par effet interactif, contribue à développer la notion de service public. Le Conseil d'Etat par ses différents arrêtés va aider à limiter les domaines du service public et du domaine privé.

3.1.1. *Les lavoirs privés dans les villages.*

Jouxtant un système collectif public — deux à quatre lavoirs dans chaque village après les grands travaux de 1850-60 —, il faut mettre en relief mieux qu'il n'a été fait auparavant l'usage des lavoirs privés. En effet, les maisons ayant accès direct à la rivière disposent de leur lavoir personnel. Cela vaut pour Andlau, Mutzig. Ces maisons ont prévu un espace couvert à hauteur d'eau ; un lieu affecté au chaudron alimenté au bois où le linge est bouilli, reproduit dans un espace réduit, l'organisation des bateaux-lavoirs urbains. Les voisins de la rue des « lavoirs » à Mutzig préféraient aller laver chez des « privés » pour faire leur lessive, quitte à payer 1,50 F le chaudron d'eau chaude en 1935 au propriétaire. Ils n'avaient aucun double-déplacement à effectuer, étaient assurés de faire bouillir, essorer, savonner leur linge grâce à une essoreuse à rouleaux, « la mang ». Le linge était ensuite rincé le long de la rivière sur des planches légèrement proéminentes. Ce type de lessive économisait le temps et la peine. Commencée vers huit heures, la lessive s'achevait à midi. Il n'est pas rare comme à Andlau que ces lavoirs soient utilisés pour du petit linge, la rivière gardant la qualité d'eau douce, moussant aisément, facilitant le rinçage.

3.1.2. *Les bateaux-lavoirs en ville.*

La ville de Strasbourg, traversée par l'Ill et ses dérivations, s'offre comme un lieu propice à l'installation de ce qui est une institution à Strasbourg, le « Wäschpritsche » ou bateau-lavoir. Bâti diversement sur deux pilotis ou deux chevalets que supporte une plate-forme en planches, leur dimension varie. En 1922, le lavoir construit dans le lit du canal des Français mesure 8 mètres de long, 3,20 mètres de large et comporte dix places²⁵. D'autres sont plus vastes : 28 mètres de long, 2,80 m de large, peuvent loger vingt-quatre lavandières. Pour éviter que la plate-forme ne soit enlevée, on l'assujettit par des broches dont la longueur sera au moins double de l'épaisseur des planches constituant la plate-forme. Pour éviter les crues, le dessus de la plate-forme sera situé à trente centimètres au-dessus du niveau normal des eaux moyennes. Les bateaux-lavoirs nécessitent donc entretien et surveillance constants de la part des propriétaires qui veillaient au bon état de leur capital flottant. D'ailleurs, par mesure de sécurité, un ingénieur du Service Municipal des Bains et Lavoirs et un constructeur indiquaient les réparations à effectuer²⁶.

3.1.3. *La survie des lavoirs publics.*

Au cours du siècle envisagé, 1831-1939, nous savons que 71 bateaux-lavoirs privés sont en bon état, selon les rapports élaborés sur les

lavoir communaux à cette époque²⁵. Les treize lavoirs communaux coûtent chers à la ville, sont mal entretenus parce que la gestion a été confiée aux lavoirs privés qui n'hésitent pas à demander cher, trente centimes par jour pour la manipulation du levier — *Levegeld* —, le prix de l'emplacement et la « *Kastel* », la caisse sur laquelle la laveuse s'agenouille. La ville est donc confrontée à un choix : faut-il vendre ces lavoirs où sont « rançonnées » les classes pauvres ?

Le Conseil municipal de l'époque décide de les concéder à titre précaire pour neuf ans à celui qui en fait les offres les plus avantageuses quant à la location des places et l'entretien. Ces concessions sont strictement réglementées. Elles laissent la gratuité d'accès à ceux qui ne veulent pas louer de « *Wäschkastel* » ou qui désirent laver leur linge eux-mêmes. En outre, deux lavoirs sont réservés aux orphelins et au linge de l'hôpital.

Dans ce domaine, se développe donc la nécessité de l'hygiène publique, s'affirme la notion de service qui procède de l'intérêt général. L'arrêté du maire Jean de Turckheim en 1831 édicte que « les lavoirs municipaux sont mis à la disposition gratuite de tout le monde ». Le paiement pour la manœuvre du levier est supprimé, le lavage revient à vingt sous pour une journée entière, la moitié pour une demi-journée.

3.2. Les propriétés des bateaux-lavoirs face à la notion du service public.

3.2.1. *Priorité à la navigation.*

Afin de mieux gérer ce service public à caractère technique, le maire demande aux propriétaires des lavoirs privés de pratiquer leurs propres passages « sans traverser les lavoirs publics et gêner leur libre usage ». Gratuité, facilité d'accès des lavoirs publics défendent l'idée de service public. Mais progressivement, la ville se voit contrainte de les concéder. 1843, treize lavoirs passent à des particuliers dans des termes bien définis. Parallèlement, entre 1824 et 1833, la demande en création de lavoirs privés est de 20. 10 seront acceptés en 1833 et ouverts par des femmes souvent « hors d'âge d'exercer une profession ». Concessions ou créations données à titre précaire — parce que non prioritaires. — Les autorisations ne seront acceptées qu'avec des clauses léonines. L'Administration des Ponts et Chaussées et Municipale peuvent demander aux propriétaires de les déplacer ou de les démolir sans aucune indemnité. Reconnaissons que ce sont les clauses habituelles de concession de service public ou d'occupation du domaine public. Cinq lavoirs seront supprimés en 1844 parce qu'ils occupent un espace nécessaire à la navigation, sur la demande des Entrepreneurs de Transport par Eau et des bateliers du port de Strasbourg.

Si ces contraintes sont acceptées, c'est sans doute que les bateaux-lavoirs sont d'un bon rapport. Pour 15 à 16 places, fréquentées surtout cinq mois de l'année, ils peuvent rapporter 4 à 500 francs par semaine, 4 à 5 francs les autres semaines.

3.2.2. *Les bateaux-lavoirs menacent la santé des riverains.*

Dans les années 1850, le Conseil de la Santé Publique se plaint de la fumée noirâtre qui se dégage des cuves des bateaux-lavoirs, polluant les rives de l'Ill et les maisons avoisinantes. Le Conseil de la Santé décide que seul le bois sera utilisé. Ils ne sont maintenus que dans les eaux courantes, on les supprime au Canal des Faux Remparts. Toutes ces mesures sont inefficaces. Après l'annexion, après les souffrances du siège, on ne peut refuser la possibilité de laver aux classes pauvres. En 1875, le charbon représente une économie de 16 000 marks par an.

1879-1883, le Conseil de Santé contre-attaque. Les charbons brûlés sont maintenant de mauvaise qualité, l'air est malsain. Les bateaux-lavoirs déjà réduits — on n'en bâtit plus — sont-ils condamnés ?²⁷

3.2.3. *Les derniers sursauts.*

Le Préfet du Bas-Rhin Borromée accepte finalement de réparer les anciens bateaux-lavoirs (le docteur Krieger en dénombre 26, gérés par des entrepreneurs privés en 1885)²⁸. « Le refuser serait aller en contradiction avec ce qui se passe dans les villes françaises traversées par des cours d'eau. » La notion d'utilité publique et le critère d'emploi sont alors retenus. « Les « Wäschpritcher » sont à la fois commodes et utiles pour la population des grandes villes et ont une importance économique pour les laveuses ».

En 1922, dans l'ensemble de la ville et des faubourgs, il n'en reste plus que 17 communaux. En 1927, ils seront électrifiés et concédés pour 300 francs par an pour une durée de 3 ans. C'est le cas du Ziegelwasser près du Pont du Polygone, loué à la veuve Ackermann²⁹. Equipement et fonctionnement sont à la charge du locataire tandis qu'un quart de la surface du lavoir doit être mis gratuitement à la disposition des utilisateurs. En 1939, les dix derniers se trouvent au centre-ville, notamment le long du quai du Corbeau. La pollution de l'eau, la disparition des laveuses professionnelles, l'inadéquation de l'offre à la demande, « l'accroissement et le service plus commode des banchisseries modernes condamne ces établissements. ».

3.3. **La naissance des blanchisseries industrielles.**

Contrairement à d'autres régions de France qui créent, comme à Saint-Etienne, des lavoirs mécaniques municipaux en 1928 à des prix

inférieurs aux buanderies privées³⁰, Strasbourg ne mécanise pas la buanderie de l'Académie. Les coûts de réparation évalués en 1938 à 25 000 francs sont considérables. Elle ferme alors ses portes en 1939, après 83 ans d'existence.

Fin d'une époque, naissance d'une nouvelle. Et si les bateaux-lavoirs se ferment, la compétence professionnelle des maîtres-laveurs se transfère dans les blanchisseries industrielles. Citons le cas du propriétaire du bateau-lavoir du Finkwiller, qui rachète une laverie. Les blanchisseries anciennes — 1910 comme celle de la Robertsau — se modernisent. S'y installe une chaudière à vapeur chauffée au fuel, ainsi que des machines à laver collectives automatiques avec tambour en inox, de Suza, Dubix qui commencent à servir à parts égales collectivités, armée, hôtels-restaurants, comme individus. Ce développement ne peut se faire que grâce à la puissance du courant alternatif de 320 Volts. Pour faire face à la concurrence du lave-linge domestique, les différentes blanchisseries sont contraintes de s'associer puis de fusionner en 1962 sous le nom de VKZ qui non seulement blanchit le linge des collectivités, mais aussi le leur loue. Il y a dix ans, ce groupe fut racheté par une firme internationale.

Actuellement, il ne reste plus que cinq blanchisseries à Strasbourg et dans les faubourgs, trois à quatre laveries automatiques. Depuis 1970, les pressings ne cessent de se créer, servant de dépôt aux blanchisseurs. On en compte 43 à Strasbourg qui enserrrent tous les quartiers de la ville.

En Alsace, le développement de la construction des lavoirs doit avant tout son succès aux batailles menées par les hygiénistes et les Comités de Bienfaisance du XIX^e et du début du XX^e siècles.

Dans les villes ou villages, le lavoir public apparaît comme l'espace réservé aux classes pauvres. Les milieux plus aisés disposent le plus souvent d'une buanderie. L'usage de la buanderie deviendra nécessité dans les années 1920. S'opérera progressivement un déplacement de l'espace qui collectif deviendra semi-collectif. Il tendra à se retrécir à l'intérieur-même de la maison dans les années 60. Alors, l'acceptation essentiellement privée du lavage entraînera la fin de la défense du lavoir public considéré longtemps comme un véritable service public à protéger. Cette transformation de l'espace provoquera une rupture de la sociabilité urbaine et villageoise. L'on verra alors s'élaborer de nouvelles stratégies dans l'entretien du linge : un système privé individuel et des systèmes commerciaux nationaux et internationaux qui se sont notamment spécialisés dans le blanchissage et la location du linge des collectivités.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) M.N. DENIS - A. BLOCH-RAYMOND : *Systèmes culturels et technologies. Histoire de la machine à laver. Colloque. Electricité, électronique et civilisations*, 6-9 décembre 1983.
- (2) Marie-Cécile RIFFAUT : *De Chaptal à la Mère Denis, histoire de l'entretien du linge*, C.R.C.T., Machines au Foyer, 1980, n° 3, pp. 257-263.
- (3) Paul LEULLIOT : *L'Alsace au début du XIX^e siècle*, p. 25. Cité dans *l'Histoire de l'Alsace rurale*, ouvrage collectif publié sous la direction de J.M. Böhler, D. Lerch, J. Vogt, éd. Istra, p. 308.
- (4) Philippe PERROT en décrit l'évolution dans son dernier livre *Le travail des apparences*, éd. du Seuil, Paris, 1984, pp. 13-32.
- (5) JESAM : *Le choléra - Conseil aux familles d'Alsace*. Mulhouse, 1884. — ROGER : *Analyse de l'eau de quelques puits de Strasbourg et de la rivière de l'Ill*. 1857. — Mairie de Strasbourg : *Les instructions concernant le choléra*, 1849.
- (6) A.D. Bas-Rhin. M. 225-228 : *Questionnaire sur les logements insalubres*, 1850-1859.
- (7) Annuaire 1983. Société d'histoire de Mutzig.
- (8) Dominique LERCH : Les paysans et la révolution. Ouvrage collectif,, op. cité, 1983, p. 313.
- (9) A.D. Bas-Rhin, série O.T.C. : *Travaux communaux*. 1800-1870, classé par commune.
- (10) A.M. Strasbourg. Div. VI. 434. *Travaux municipaux*.
- (11) *Histoire de l'Alsace* publiée sous la direction de P. Dollinger, 1970, éd. Privat, p. 398.
- (12) A.D. B.R. Série O.T.C. : *Lavoirs publics*. Période 1860-1868.
- (13) Voir aussi *Histoire de la France rurale* publiée sous la direction de G. DUBY, t. 3, p. 316.

- (13 bis) Inventaires publiés par Edmond Ungerer in *Elsässich Altertüner*, 1917.
- (14) Dr Méd. J. KRIEGER : *Topographie der Stadt Strassburg*. 1885.
- (15) E. DAUBIGNY : *L'œuvre du lavoir et du linge blanc. La lutte contre la guenille. La Science Sociale*, 60-64, sept.-déc. 1909, p. 4.
- (15 bis) Albert FIX : *Cent ans de politique du logement*. Imp. Gyss, 1970, p. 13.
- (16) Informations extraites de l'ouvrage réalisé par M.N. DENIS et M.Cl. GROSHENS, *L'Architecture rurale, Alsace*, 1978, pp. 120-127.
- (17) Guy THUILLIER : *Pour une histoire du quotidien au XIX^e en Nivernais*. 1977, Mouton et EHESS, p. 123-124.
- (18) Robert BRESCH : *Histoire d'alimentation en eau de la ville de Strasbourg*. EDARI 1931, p. 150-159.
- (19) Cité dans le rapport B.I.P.E. Ministère du Plan, Ministère de l'Industrie et Ministère du Travail, Bernard Preel, T. I, p. 337, 1982.
- (20) INSEE. *Recensement 1946*. Volume VI. *Habitations*. 2^e partie. Logements tout confort.
- (21) Cité par Yves LEQUIN, *Les citadins et leur vie quotidienne. Histoire de la France urbaine*, Paris, 1983, T. IV, p. 337.
- (22) Remercions M. Pfeiffer d'avoir bien voulu nous remettre ce document.
- (23) Tous les détails précis concernant l'usage de la machine lessiveuse-savonneuse de Gaston Bozérian peuvent être trouvés dans *Les secrets de l'économie domestique à la ville et à la campagne*. Pr. A. HERAUD, Paris, 1889, pp. 216-220.
- (24) Claude LAMURE. *Adaptation du logement à la vie familiale*. Paris, 1976, p. 176-178, pp. 184-187.
- (25) A.M. Strasbourg, div. 6, *Travaux municipaux 434. Waschpritchen*.
- (26) Freddy SARG : *Vieux métiers de la région de Strasbourg*. Ed. Oberlin, 1978, p. 93-98.
- (27) *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 29-02-1922.
- (28) Dr J. KRIEGER : *Topographie der Stadt Strassburg nach ärztlich-hygienischen Gesichtspunkten bearbeit*. Strassbourg, 1885, pp. 222-224. Merci à Roland Goetschel de m'avoir aidé à en faire la traduction.
- (29) A.M. Dossier Waschpritchen Division 6.
- (30) Dalloz 1940. Conseil d'Etat. *Chambre syndicale des maîtres-buandiers de Saint-Etienne*. 12.07.1939, 378, 3^e partie, p. 1. Note Josse.